

## NIVEAU LICENCE 3

---

# PORTAIL ÉCONOMIE GESTION

## MANAGEMENT JURIDIQUE DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

### ENSEIGNANT :

Nom : Baile  
Prénom : Alexandra  
Mail : [baile.alexandra@gmail.com](mailto:baile.alexandra@gmail.com)

### OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT :

Une entreprise n'existe pas isolément. Elle est nécessairement en lien, « en affaire » comme l'on dit avec une multiplicité de partenaires, en interne comme ses salariés, mais aussi avec ses partenaires et fournisseurs, voire ses clients. Ces derniers la soumettent à un risque naturel, inhérent à l'activité économique. Ainsi, l'entreprise peut être soumise au risque de commettre un dommage à autrui. Ce risque est accru dès lors qu'elle emploie des salariés dont elle doit répondre.

Face à ce risque, le contrat d'assurance lui permet de couvrir sa responsabilité, de faire en sorte qu'elle ne soit pas redevable des conséquences financières de ses agissements, bien qu'elle en soit responsable. Le contrat d'assurance, instrument majeur, sera étudié dans le cadre de ce cours.

Par ailleurs, la multiplicité des contrats qu'une entreprise est amenée à conclure (contrat de travail, contrat de prêt, contrat de prestation de services) peut être générateur notamment d'un risque financier, mais aussi d'un risque de concurrence. Pour pallier ceux-ci, de nombreuses clauses contractuelles doivent être préalablement réfléchies, parfois discutées et souvent intégrées dans le contrat. Ces diverses clauses dont l'étude exhaustive n'est pas possible (comme la clause de non concurrence, de dédit formation et bien d'autres) seront l'objet de la seconde partie de ce cours.

## PRE-REQUIS :

Aucun prérequis particulier.

## PLAN / SOMMAIRE :

### Chapitre 1 : Le management juridique du risque par le contrat d'assurance

#### Section 1 : La formation du contrat

#### Section 2 : L'objet du contrat

#### Section 3 : Le déroulement du contrat

### Chapitre 2 : Le management juridique du risque par la technique contractuelle

#### Section 1 : Les clauses autorisées

##### §1 : La gestion du risque de perte

###### A) Le risque de perte du savoir de l'entreprise

*Clause d'exclusivité, Clause de non-concurrence dans le contrat de travail, Clause de confidentialité et de secret professionnel, ...*

###### B) Le risque de perte de clientèle

*Clause de non-concurrence dans la vente de fonds de commerce, ...*

###### C) Le risque lié à la perte de salariés

*Clause de dédit-formation, Clause de mobilité, ...*

###### D) Le risque de pertes financières

*Clause d'objectifs de quotas et de résultats, Clause d'indexation ou d'échelle mobile, Clause de variation, d'ajustement ou de révision du prix, Clause d'approvisionnement exclusif, Clause de quota, Clause de Hardship, ...*

##### §2 : La gestion du risque d'impayés

*Le cautionnement, Les sûretés, Clause de réserve de propriété, ...*

##### §3 : La gestion du risque d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat

*Clause résolutoire, Clause pénale, Clause de dédit, Clause extensive de garantie des vices cachés, ...*

##### §4 : La gestion du risque de procédure judiciaire

*Clause limitative de responsabilité, Clause compromissoire, Clause attributive de compétence, Clause attributive de juridiction, ...*

#### Section 2 : Les clauses interdites

##### §1 : Les clauses illicites

##### §2 : Les clauses abusives

## ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES :

- Néant.